

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2022

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
 - e) des annexes (a à f).

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1	Introduction	3
2	Synthèse.....	4
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	5
3.1	Généralités	5
3.2	Terminologie	5
3.3	Amortissements	5
3.4	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	5
3.5	Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)	6
4	Résultats.....	6
4.1	Vue d'ensemble	6
4.2	Clôture du compte de résultats (résultat global).....	6
4.3	Compte des investissements	6
4.4	Résultat du financement (autofinancement).....	7
5	Compte de résultats.....	8
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières.....	8
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions.....	9
5.3	Compte de résultats.....	9
6	Compte des investissements	14
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière	14
6.2	Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027.....	15
6.3	Compte d'investissements.....	16
7	Bilan.....	17
8	Annexes aux comptes annuels.....	21
8.1	Annexes A) et B) aux comptes annuels.....	21
8.2	Annexe C) aux comptes annuels	23
8.2.1	Tableau de l'état des capitaux propres.....	24
8.2.2	Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres	25
8.3	Annexe D) aux comptes annuels.....	27
8.4	Annexe E) aux comptes annuels	28
8.5	Annexe F) aux comptes annuels	30
9	Proposition du Conseil communal	33
10	Approbation des comptes annuels	34

1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la bourgeoisie ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (sous réserve) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Les comptes 2022 de la bourgeoisie de Soulce ont été établis selon le « modèle comptable harmonisé » MCH2 du Canton du Jura. En application du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), ainsi que des directives et autres guides d'applications émises par le délégué aux affaires communales

Directive n° 1 – taux d'amortissements

Directive n° 2 – les préfinancements

Directive n° 3 – réserves liées au retraitement du PF

Directive n° 4 – amortissement des forêts et terrains agricoles

Directive n° 5 - mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 5 annexe A – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 6 – dépenses courantes ou d'investissements + annexe

Directive n° 7 – financements spéciaux

Directive n°8 – ducroires et provision

Directive n°9 – financement de l'assainissement des eaux

Directive n° 10 – régularisation des investissements des Syndicats de communes

b) Les spécificités bourgeoises

Néant.

c) Les investissements et les projets importants

Rénovation de la cuisine de la halle des fêtes, rénovation de la cabane Combe aux Loups, réfection du Chemin du Domont et changement des cuisines de l'immeuble Sur Ville 64.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Aucun nouvel emprunt durant l'année comptable écoulée.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pour l'ensemble des bourgeoisies de la commune mixte de Haute-Sorne, les biens du patrimoine administratif ont été retraités au 1^{er} janvier 2020 (Bilan d'entrée MCH2), ils ont été portés au bilan d'ouverture à leur valeur officielle au 31 décembre 2019.

f) Appréciation de l'exécutif

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Soulce ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Le compte de résultat annuel, de manière globale, ne présentent pas de dépassement budgétaire au sens de l'article 29 ch. 12 let 4 du Règlement d'organisation (RO)

Le compte de résultat présente un excédent de produits de CHF 20'714.50 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 16'432.00.

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2022 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	20 714.50	16 432	64 754.15
900	Compte général	-79 137.35	- 58 835	-34 415.95
901	Clôture des financements spéciaux - pâturages	36 461.15	60 067	70 195.90
901	Clôture des financements spéciaux - Sylviculture	63 390.70	15 200	28 974.20
5 ./ 6	Investissements nets	128 369.15	30 600	33 840.80

Tableau 1 : généré automatiquement par le système informatique

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	386 470.30
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	369 224.25
	Résultat de l'activité d'exploitation	-17 246.05
34	Charges financières	26 002.65
44	Revenus financiers	63 963.20
	Résultat provenant de financement	37 960.55
	Résultat opérationnel	20 714.50
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
	Résultat total, compte de résultats	20 714.50

Tableau 2 : généré automatiquement par le système informatique

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	128 369.15
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	128 369.15

Tableau 3 : généré automatiquement par le système informatique

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	20'714.50
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	10'599.50
35	+	Attributions aux financements spéciaux	33'288.00
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	+	Amortissements des subventions des investissements	-
389	+	Attributions aux capitaux propres	-
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	-
		Autofinancement (Cash-flow)	64'602.00
690 ./ 590		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	128'369.15
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	-63'767.15

Tableau 4 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

La bourgeoisie a financé ses investissements par le biais de ses liquidités.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	50'416.90	-	47'033.00	-	47 015.35	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	208'791.45	-	296'045.00	-	164 549.76	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	10'599.50	-	10'400.00	-	10 653.65	-
34	Charges financières	26'002.65	-	25'170.00	-	17 937.70	-
35	Attributions aux financements spéciaux	33'288.00	-	-	-	34 125.00	-
36	Charges de transfert	83'374.45	-	68'550.00	-	65 915.20	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
3	Total des charges	412 472.95	-	447 198.00	-	340 196.66	-

REVENUS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	-	-	-	-	-
43	Revenus divers	-	232'033.20	-	192'700.00	-	179 746.15
44	Revenus financiers	-	40.00	-	-	-	-
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	63'963.20	-	82'930.00	-	77 160.91
46	Revenus de transfert	-	-	-	-	-	-
47	Subventions à redistribuer	-	137'151.05	-	156'000.00	-	148 043.75
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
4	Total des charges	-	433 187.45	-	463 630.00	-	404 950.81

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	20 714.50	-	16 432.00	-	-	-64 754.15
9	Comptes de clôture	20 714.50	-	16 432.00	-	-	-

Tableau 5 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Le compte de résultats de l'année 2022 de la Bourgeoisie de Soule affiche un excédent de produits de CHF 20'714.50.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	83 472.50	19 040.00	70 540.00	18 900.00	57 839.90	18 990.00
	Excédent de produits/charges	-	64 432.50	-	51 640.00	-	38 849.90
1	Ordre et sécurité publics – défense	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	3 032.65	-	5 955.00	2 200.00	3 335.80	-
	Excédent de produits/charges	-	3 032.65	-	3 755.00	-	3 335.80
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	279 944.40	379 796.25	323 433.00	398 700.00	239 579.45	338 749.55
	Excédent de produits/charges	99 851.85	-	75 267.00	-	99 170.10	-
9	Finances et impôts	66 737.90	34 351.20	63 702.00	43 830.00	39 441.51	-17 542.89
	Excédent de produits/charges	-	32 386.70	-	19 872.00	-	56 984.40
	Totaux	433 187.45	433 187.45	463 630.00	463 630.00	340 196.66	340 196.66
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

Tableau 6 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

L'aperçu du compte de résultats selon les fonctions, donne l'image globale des comptes de l'année 2022.

Il est établi après le report des résultats de l'année et présente donc des totaux équilibrés.

5.3 Compte de résultats

Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2022		Budget 2022		Exercice 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	83'472.50	19'040.00	70'540	18'900	57 839.90	18 990.00
01	Législatif et exécutif	1'765.60	-	1'200	-	1 564.80	-
012	Exécutif	1'765.60	-	1'200	-	1 564.80	-
0120	Conseil communal	285.60	-	-	-	664.80	-
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	285.60	-	-	-	664.80	-
0121	Commissions communales	1'480.00	-	1'200	-	900.00	-
30002.00	Jetons de présence	1'480.00	-	1'200	-	900.00	-
02	Services généraux	81'706.90	19'040.00	69'340	18'900	56 275.10	18 990.00
022	Services généraux et autres services	68'039.20	40.00	47'940	-	44 136.15	-
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	68'039.20	40.00	47'940	-	44 136.15	-
30100.00	Personnel administratif	200.00	-	-	-	125.00	-
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	309.60	-	1'200	-	352.00	-
31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)	83.30	-	200	-	-	-
31320.00	Honoraires administratifs	3'954.15	-	2'000	-	-	-
31341.00	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	-	-	1'000	-	3 138.85	-
31379.00	Autres impôts et taxes - droits d'auteurs	3'322.70	-	3'200	-	-	-
31379.01	Emoluments d'apurement des comptes	1'570.00	-	1'340	-	1 340.00	-
36121.00	Commune mixte de Haute-Sorne	52'289.45	-	32'200	-	32 670.30	-
36321.00	Communes du même canton - acte classification	6'000.00	-	6'000	-	6 000.00	-
36350.00	Credit libre du conseil	-	-	500	-	-	-
36369.00	Contributions et subventions	310.00	-	300	-	510.00	-
43900.00	Autres revenus	-	40.00	-	-	-	-
029	Immeubles administratifs	13'667.70	19'000.00	21'400	18'900	12 138.95	18 990.00
0290	Administration	13'667.70	19'000.00	21'400	18'900	12 138.95	18 990.00
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	1'653.50	-	1'000	-	1 653.50	-
31440.00	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	2'058.45	-	10'000	-	1 800.00	-
31440.01	Entretien bâtiment - Cabane Folpotat	1'555.75	-	-	-	285.45	-
33004.00	Bâtiments, locaux et équipements du PA	8'400.00	-	10'400	-	8 400.00	-
44703.00	Loyers et fermages - Pré de Vigne	-	10'500.00	-	10'500	-	10 500.00
44703.01	Loyers et fermages - Loge de Folpotat	-	8'400.00	-	8'400	-	8 400.00
44703.03	Loyers - Cabane de La Combe aux Loups	-	100.00	-	-	-	90.00
3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	3'032.65	-	5'955	2'200	3 335.80	-
34	Sports et loisirs	3'032.65	-	5'955	2'200	3 335.80	-

341	Sports	3'032.65	-	5'955	2'200	3 335.80	-
3418	Immeubles, locaux, install., équipements et biens mobiliers	3'032.65	-	5'955	2'200	3 335.80	-
31011.00	Matériel pour l'entretien courant - Halle des fêtes	30.05	-	500	-	394.30	-
31201.00	Taxe assainissement des eaux - Halle des fêtes	337.00	-	400	-	169.00	-
31202.00	Approvisionnement en eau du PA - Halle des fêtes	203.60	-	280	-	371.60	-
31204.00	Electricité du PA - Halle des fêtes	262.50	-	160	-	147.25	-
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	-	-	615	-		
31440.00	Entretien bâtiments et immeubles - Halle des fêtes	-	-	3'000	-	-	-
31510.00	Entretien mobilier et machines - Halle des fêtes	-	-	1'000	-	-	-
33004.00	Bâtiments, locaux et équipements du PA	2'199.50	-	-	-	2 253.65	-
44702.00	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	-	-	1'500	-	-
44722.00	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	-	-	700	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	279'944.40	379'796.25	323'433	398'700	239 579.45	338 749.55
81	Agriculture	167'493.75	203'954.90	151'633	211'700	146 452.75	216 648.65
811	Administration, exécution et contrôle	167'493.75	203'954.90	151'633	211'700	146 452.75	216 648.65
8113	Administration, exécution et contrôle	167'493.75	203'954.90	151'633	211'700	146 452.75	216 648.65
30101.00	Personnel d'exploitation	37'247.00	-	34'000	-	34 243.50	-
30501.00	Assurances AVS, AI et APG / AC	2'484.90	-	2'244	-	3 132.75	-
30521.00	Assurances de prévoyance LPP - Personnel d'exploitation	3'546.00	-	3'740	-	3 339.00	-
30531.00	Assurances accidents AAP / AANP	183.40	-	408	-	443.60	-
30541.00	Assu. allocations familiales ALFA - Personnel d'exploit.	983.75	-	952	-	-	-
30551.00	Assu. d'indemnités journalière mal. - Personnel d'exploit.	286.85	-	289	-	428.35	-
31011.00	Matériel et fournitures d'exploit. pour l'entretien courant	598.60	-	-	-	140.60	-
31011.01	Matériel et fournitures d'exploitation - engrais	9'463.50	-	10'000	-	9 380.00	-
31011.02	Matériel et fournitures d'exploitation - clôtures barrières	11'114.05	-	4'000	-	2 619.65	-
31011.04	Matériel et fournitures d'exploitation - fourrage - sel	2'974.50	-	8'000	-	4 133.70	-
31202.00	Approvisionnement en eau du PA	4'682.25	-	3'600	-	4 702.30	-
31204.00	Electricité du PA	-	-	100	-	-	-
31300.00	Entretien pâturage - fauchage	27'315.60	-	30'000	-	16 862.80	-
31300.03	Entretien Loge	22'419.80	-	-	-	20 574.50	-
31300.05	Prestations de service de tiers	493.10	-	10'000	-	2 418.75	-
31309.00	Autres prestations de services	123.15	-	-	-	2 633.95	-
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	3'074.30	-	2'300	-	3 074.30	-
31440.00	Entretien courant immeubles	6'915.00	-	40'000	-	3 900.00	-
31705.00	Indemnités appareils et d'équipements privés	300.00	-	-	-	300.00	-

31999.00	Autres indemnités et autres charges d'exploitation	-	-	2'000	-	-	-
35100.00	Attributions aux financements des pâturages	33'288.00	-	-	-	34 125.00	-
42408.00	Taxe d'encrannage - pâturage du Droit	-	22'906.25	-	23'500	-	25 425.55
42408.01	Taxe d'encrannage - pâturage Sur le Mont/Les Rangs	-	37'879.30	-	37'700	-	36 635.05
42408.03	Taxe d'encrannage - pâturage Folpotat	-	5'792.30	-	6'000	-	6 166.60
42606.01	Participations de tiers - indem. TVD	-	275.00	-	500	-	490.00
42606.05	Participations de tiers - assurances	-	-	-	-	-	8 900.00
42606.06	Remboursements et participations de tiers - autres	-	-	-	-	-	1 377.00
44701.00	Loyers et fermages terrains d'exploitation du PA	-	10'640.85	-	11'000	-	10 640.85
44701.01	Location des pâturages - Scouts	-	-	-	7'000	-	650.00
46310.00	Subventions d'estivage	-	126'461.20	-	126'000	-	126 363.60
82	Sylviculture	112'450.65	175'841.35	171'800	187'000	93 126.70	122 100.90
820	Sylviculture	112'450.65	175'841.35	171'800	187'000	93 126.70	122 100.90
8200	Administration	112'450.65	175'841.35	171'800	187'000	93 126.70	122 100.90
30101.00	Personnel d'exploitation	162.50	-	-	-	125.00	-
31011.00	Matériel et fourn. d'exploit. pour l'entretien courant	309.65	-	2'000	-	247.70	-
31309.01	Prestations de tiers - abattage et façonnage	79'761.50	-	85'000	-	58 659.40	-
31309.02	Prestations de tiers – débardage	-	-	12'000	-	-	-
31309.03	Prestations de tiers - traitement du bois	427.90	-	1'000	-	690.85	-
31309.04	Prestations de tiers - soins culturaux	-	-	4'000	-	4 660.00	-
31309.06	Prestations de tiers - biodiversité	-	-	5'000	-	-	-
31320.00	Honoraires tiers - études	-	-	10'000	-	-	-
31412.00	Entretien routes et chemins forestiers du PA	1'933.10	-	5'000	-	-	-
31450.00	Forêts et aménagements forestiers du PA	-	-	15'250	-	-	-
34990.00	Déduction de l'escompte (facturation en brut)	5'081.00	-	3'000	-	2 008.85	-
36321.00	Contribution au triage forestier	22'500.90	-	27'000	-	24 654.45	-
36321.20	Contributions à ForêtJura	2'274.10	-	2'550	-	2 080.45	-
42506.00	Ventes de bois, combustibles et autres énergies	-	20'256.25	-	-	-	-
42506.01	Ventes de grumes	-	142'901.10	-	97'000	-	94 919.75
42506.02	Vente de bois d'industrie	-	-	-	17'800	-	-
42506.03	Vente de bois de feu	-	1'833.00	-	1'500	-	5 376.00
42506.04	Vente de copeaux	-	-	-	3'500	-	-
42506.05	Vente de produits dérivés (piquets, etc)	-	190.00	-	200	-	125.00
42606.00	Remboursements et participations de tiers	-	-	-	5'000	-	-
46310.00	Canton (Subventions dégâts aux forêts)	-	-	-	2'500	-	1 284.50

46310.01	Canton (Subventions soins cultureux)	-	-	-	6'000	-	-
46310.02	Canton (Subventions chemins forestiers)	-	6'486.00	-	12'000	-	-
46310.06	Canton (Subventions biodiversité)	-	4'175.00	-	8'000	-	19 080.00
46900.00	Remboursement droits de douanes	-	-	-	1'500	-	1 315.65
48926.00	Prélèvement - financements spéciaux des capitaux de tiers	-	-	-	32'000	-	-
9	FINANCES - IMPÔTS	66'737.90	34'351.20	63'702	43'830	39 441.51	-17 542.89
96	Administration de la fortune et de la dette	46'023.40	34'322.35	47'270	43'830	39 441.51	47 211.26
961	Intérêts	5'071.45	98.25	4'760	-	5 394.40	50.06
44000.00	Revenu des comptes-courants et financement spéciaux	-	-	-	-	-	50.06
44010.00	Int. des créances résultant de livr. et prest. envers tiers	-	98.25	-	-	-	-
34011.00	Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	5'071.45	-	4'760	-	5 394.40	-
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	21'892.50	34'224.10	21'210	43'830	13 795.80	47 161.20
9630	Biens immobiliers corporels du PF	21'892.50	34'224.10	21'210	43'830	13 795.80	47 161.20
30101.00	Personnel d'exploitation	3'000.00	-	3'000	-	3 000.00	-
30501.00	Assurances AVS, AI et APG - Personnel d'exploitation	247.30	-	-	-	261.35	-
31329.00	Autres honoraires	2'795.00	-	-	-	-	-
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	-	-	800	-	-	-
34011.00	Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	-	-	1'080	-	477.90	-
34314.00	Bâtiments et immeubles du PF	2'462.95	-	4'500	-	140.10	-
34390.00	Combustible - Sur Ville 64	10'423.20	-	8'100	-	6 645.40	-
34391.00	Assainissement des eaux PF - Sur Ville 64	879.05	-	950	-	500.50	-
34392.00	Approvisionnement en eau du PF	845.25	-	900	-	1 493.45	-
34394.00	Electricité du PF	1'239.75	-	1'000	-	1 277.10	-
34396.00	Primes d'assurances du PF	-	-	880	-	-	-
42606.01	Encaissement 'machine à laver'	-	-	-	-	-	331.20
44302.00	Bâtiments, locaux et équipements du PF	-	3'050.00	-	-	-	3 150.00
44432.00	Loyers et fermages - Sur Ville 64	-	31'050.00	-	43'680	-	43 680.00
44433.00	Biens mobiliers du PF	-	-	-	150	-	-
44990.00	Bonifications de l'escompte (facturation au brut)	-	124.10	-	-	-	-
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	19'059.45	-	21'300	-	20 251.31	-
9690	Placements financiers du PF	286.35	-	-	-	713.96	-
31303.00	Frais bancaires	286.35	-	-	-	713.96	-
31375.00	Impôts sur le revenu et la fortune	9'208.95	-	12'000	-	10 304.45	-
31376.00	Taxe immobilière et autres taxes	9'564.15	-	9'300	-	9 232.90	-
99	Postes non répartis	20'714.50	-	16'432	-	-	-64 754.15

999	Clôture	20'714.50	-	16'432	-	-	-64 754.15
9990	Compte général	20'714.50	-	16'432	-	-	-64 754.15
90000.00	Compte général	20'714.50	-	16'432	-	-	-
90010.00	Compte général	-	-	-	-	-	-64 754.15

Tableau 7 : généré automatiquement par le système informatique

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	128'369.15	-	30'600.00	-	33'840.80	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	128'369.15	-	30'600.00	-	33'840.80	-

RECETTES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	-	-	-	-	-

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	223 100.00	-
690	Report au bilan des dépenses	-	128'369.15	-	30'600.00	-	33'840.80

Tableau 8 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Des investissements ont été réalisés pour la somme de CHF 128'369.15, ces travaux concernent la rénovation de la cuisine de la halle des fêtes, la rénovation de la cabane Combe aux Loups, la réfection du Chemin du Domont ainsi que le changement des cuisines de l'immeuble Sur Ville 64.

En application de l'art. 29 du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), la limite d'inscription au bilan (comptabilisation dans les investissements) est de CHF 20'000.-.

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027

N°	Investissements	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Réfection chemin de la Loge Sur les Rangs	38	-	-	-	-
2.	Halle des fêtes panneaux photovoltaïques	-	-	-	-	-
3.	Halle des fêtes réfection du toit	-	-	-	-	-
4.	Réfection Loge de Folpotat partie bétail	38	-	-	-	-
5.	Remaniement	-	-	-	-	-
6.	Conduite d'eau pâturages du Droit	-	-	-	-	-
7.	Entretien des loges (Sur le Mont)	-	-	-	-	-
8.	Entretien des loges (Sur les Rangs)	-	-	-	-	-
9.	Combe aux loups	-	-	-	-	-
	Total	38	-	-	-	-

Tableau 9 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Commentaires :

Projets extraits du fichier de planification des investissements, novembre 2022.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2022		Budget 2022		Exercice 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	30'984.85	-	-	-	33'840.80	33'840.80
02	Services généraux	30'984.85	-	-	-	33'840.80	33'840.80
0290	Administration	30'984.85	-	-	-	33'840.80	33'840.80
50401.00	Halle des fêtes - rénovation cuisine	4'984.85	-	-	-	33'840.80	33'840.80
50409.01	Rénovation cabane Combe aux Loups	26'000.00	-	-	-	-	-
3	CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES	-	-	5 000.00	-	-	-
34	Sports et loisirs	-	-	5 000.00	-	-	-
3418	Immeubles, locaux, install., équipements et bien immob.	-	-	5 000.00	-	-	-
50401.00	Halles des fêtes – réfection toit et photovoltaïque – projet	-	-	5 000.00	-	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	21 473.40	-	25 600.00	-	-	-
81	Agriculture	-	-	25 600.00	-	-	-
8113	Administration, exécution et contrôle	-	-	25 600.00	-	-	-
50101.00	Réfection du chemin des Toyerat	-	-	25 600.00	-	-	-
82	Sylviculture	21 473.40	-	-	-	-	-
8200	Administration	21 473.40	-	-	-	-	-
50102.00	Routes forestières - Chemin du Domont	21 473.40	-	-	-	-	-
9	FINANCES - IMPÔTS	75'910.90	128'369.15	-	30'600.00	-	33 840.80
96	Administration de la fortune et de la dette	75'910.90	-	-	-		
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier PF	75'910.90	-	-	-		
9630	Biens immobiliers corporels du PF	75'910.90	-	-	-		
50010.00	Terrains bâtis – Zone centre (CA) – cuisines Sur Ville 64	75'910.90	-	-	-		
99	Postes non répartis	-	128'369.15	-	30'600.00	-	33 840.80
999	Clôture	-	128'369.15	-	30'600.00	-	33 840.80
9990	Compte général	-	128'369.15	-	30'600.00	-	33 840.80
59000.00	Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-
69000.00	Dépenses d'investissement	-	128 369.15	-	30 600.00	-	33 840.80

Tableau 10 : généré automatiquement par le système informatique

7 Bilan

Bilan au 31 décembre 2022 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale.

BILAN		1.1.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2022
1	ACTIF	3'118'246.80	829'054.75	720'484.05	3'226'817.50
10	PATRIMOINE FINANCIER	1'502'074.90	659'942.50	669'141.45	1'492'875.95
100	Disponibilités et placements à court terme	849'965.60	502'406.95	511'592.10	840'780.45
1000	Caisse	624.35	240.00	30.05	834.30
10000.00	Compte général	624.35	240.00	30.05	834.30
1002	Banque	849'341.25	502'166.95	511'562.05	839'946.15
10020.00	BR - compte courant - CH97 8080 8002 3862 0233 5	476'756.00	500'866.95	511'562.05	466'060.90
10020.03	BR - cpte-ép. - CH56 8080 8008 7789 0533 2 - fds anticipation	338'905.35	-	-	338'905.35
10020.04	BR - cpte-ép. - CH87 8080 8009 0042 5944 2 - fds chemins for	33'679.90	-	-	33'679.90
10020.05	BR - cpte-ép. - CH18 8080 8006 9914 4918 6 - fds informatique	-	1'300.00	-	1'300.00
101	Créances	11'609.30	151'947.65	154'049.35	9'507.60
1010	Créances résultant de livraisons / prestations envers tiers	11'609.30	151'947.65	154'049.35	9'507.60
10100.40	Compte général	11'609.30	151'947.65	154'049.35	9'507.60
104	Actifs de régularisation	3'500.00	5'587.90	3'500.00	5'587.90
1041	Charges de biens - services - autres charges d'exploitation	3'500.00	-	3'500.00	-
10416.00	Loyers - Crédits - Baux - Taxes util. - Pat. Admin. (PA)	3'500.00	-	3'500.00	-
1042	Impôts	-	5'587.90	-	5'587.90
10420.00	Impôts directs des personnes physiques (PPH)	-	5'587.90	-	5'587.90
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	637'000.00	-	-	637'000.00
1084	Bâtiments, locaux et équipements du PF	617'000.00	-	-	617'000.00
10842.00	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA)	617'000.00	-	-	617'000.00
1087	Installations en construction du PF	20'000.00	-	-	20'000.00
10874	Encours - Bâtiments, locaux et équipements du PF	20'000.00	-	-	20'000.00
10874.20	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA)	20'000.00	-	-	20'000.00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'616'171.90	169'112.25	51'342.60	1'733'941.55
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	1'616'169.90	169'112.25	51'342.60	1'733'939.55
1400	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA	184'242.25	-	-	184'242.25
14000	Terrains non bâtis du PA	156'440.00	-	-	156'440.00
14000.00	Terrains non bâtis - Zone centre (CA)	5'470.00	-	-	5'470.00

14000.60	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZA)		150'970.00	-	-	150'970.00
14001	Terrains bâtis du PA		27'802.25	-	-	27'802.25
14001.60	Terrains bâtis - Zone agricole (ZA)		27'802.25	-	-	27'802.25
1401	Routes et voies de communication du PA		20'031.20	-	-	20'031.20
14011.00	Routes rurales et vicinales		20'031.20	-	-	20'031.20
1403	Autres ouvr. de g/c. du PA - Ouvr. collect. canalis. instal.		35'620.00	-	-	35'620.00
14033.00	Approvisionnement en eau		35'620.00	-	-	35'620.00
1404	Bâtiments, locaux et équipements du PA		174'987.15	30'984.85	9'099.50	196'872.50
14041.00	Bâtiments polyvalents		53'687.15	30'984.85	2'199.50	82'472.50
14049.00	Autres bâtiments, locaux et équipements		121'300.00	-	6'900.00	114'400.00
1405	Forêts du PA		1'229'920.00	-	1'500.00	1'228'420.00
14050.00	Forêts exploitables et aménagements forestiers		1'180'610.00	-	-	1'180'610.00
14053.00	Pâturage boisés et aménagements forestiers		49'310.00	-	1'500.00	47'810.00
1407	Immobilisations en construction du PA		-28'630.70	138'127.40	40'743.10	68'753.60
14071	Encours - Routes et voies de communication du PA		-28'630.70	62'216.50	40'743.10	-7'157.30
14071.00	Routes communales		40'743.10	-	40'743.10	-
14071.10	Routes rurales et vicinales		-69'373.80	62'216.50	-	-7'157.30
14074	Encours – Bâtiments, locaux et équipements du PA		-	75'910.90	-	75'910.90
14074.90	Autres bâtiments, locaux et équipements		-	75'910.90	-	75'910.90
145	Participations et capital social		2.00	-	-	2.00
1454	Participations aux entreprises publiques		2.00	-	-	2.00
14540.01	Participation Thermobois SA		1.00	-	-	1.00
14540.02	Participation Thermoréseau Porrentruy SA		1.00	-	-	1.00
2	PASSIF		3'118'246.80	559'685.90	668'256.60	3'226'817.50
20	CAPITAUX DE TIERS		277'425.35	494'931.75	549'499.95	331'993.55
200	Engagements courants		4'608.60	459'518.00	524'165.95	69'256.55
2000	Engagements courants prov. de livraisons, de prest. de tiers		4'608.60	367'696.90	432'344.85	69'256.55
20000.40	Compte général #		4'608.60	367'696.90	432'344.85	69'256.55
2001	Comptes courants avec des tiers		-	13'469.35	13'469.35	-
20014.00	Assurances sociales - AVS/AI/APG/AC		-	6'278.35	6'278.35	-
20014.01	Assurances sociales - Prévoyance Professionnelle - LPP		-	5'564.40	5'564.40	-
20014.02	Assurances sociales - SUVA + accidents		-	877.60	877.60	-
20014.03	Assurances sociales - PGMal		-	749.00	749.00	-
2004	Engagements de transferts		-	78'351.75	78'351.75	-

20042	Engagements de transferts envers les communes, ass. intercom.		-	78'351.75	78'351.75	-
20042.00	Communes		-	78'351.75	78'351.75	-
201	Engagements financiers à court terme		83'796.75	11'290.00	11'746.05	84'252.80
2011	Engagements à court terme env. les coll., les ass. intercom.		74'396.75	11'290.00	7'746.05	70'852.80
20112.00	Compte-courant avec commune de Haute-Sorne		74'396.75	11'290.00	7'746.05	70'852.80
2014	Parts à court terme d'engagements à long terme		9'400.00	-	4'000.00	13'400.00
20140.00	Compte général		9'400.00	-	4'000.00	13'400.00
204	Passifs de régularisation		1'720.00	6'723.75	13'587.95	8'584.20
2040	Charges du personnel		1'000.00	6'023.75	6'249.50	1'225.75
20401.00	Personnel administratif et d'exploitation		1'000.00	1'000.00	27.60	27.60
20405.00	Charges sociales de l'employeur		-	5'023.75	6'221.90	1'198.15
2041	Charges de biens, de services, autres charges d'exploitation		20.00	-	-	20.00
20416.00	Loy - Créd/bails - Baux ferme - T util. - Pat admin (PA)		20.00	-	-	20.00
2042	Impôts		-	-	5'338.45	5'338.45
20420.00	Impôts directs des personnes physiques (PPH)		-	-	5'338.45	5'338.45
2044	Charges financières / revenus financiers		700.00	700.00	2'000.00	2'000.00
20440.00	Charges d'intérêts		700.00	700.00	2'000.00	2'000.00
206	Engagements financiers à long terme		187'300.00	17'400.00	-	169'900.00
2064	Emprunts et reconnaissances de dettes		171'700.00	13'400.00	-	158'300.00
20640.00	Emprunt BR 578.748.818.4 - TF 01.07.17-31.08.22 - 1.35%		67'300.00	4'000.00	-	63'300.00
20640.01	Emprunt BR 946.918.497.0 - TF 07.09.07-31.08.22 - 4.25%		104'400.00	9'400.00	-	95'000.00
2069	Autres engagements financiers à long terme		15'600.00	4'000.00	-	11'600.00
20690.00	Compte général		-9'400.00	4'000.00	-	-13'400.00
20690.01	Acte de classification		25'000.00	-	-	25'000.00
29	CAPITAL PROPRE		2'840'821.45	64'754.15	118'756.65	2'894'823.95
290	Financements spéciaux du capital propre		410'820.91	-	33'288.00	444'108.91
2900	Financements spéciaux du capital propre		410'820.91	-	33'288.00	444'108.91
29006.01	Financement spécial - fonds d'exploitation		64'969.71	-	-	64'969.71
29006.02	Financement spécial - Fonds d'anticipation		110'514.57	-	-	110'514.57
29006.03	Financement spécial - Chemins forestier		26'461.63	-	-	26'461.63
29006.04	Financement spécial - Pâturages		208'875.00	-	33'288.00	242'163.00
294	Réserves de la politique budgétaire		142 254.61	-	-	142 254.61
2940	Réserves de la politique budgétaire		142 254.61	-	-	142 254.61
29400.00	Compte général		142 254.61	-	-	142 254.61

295	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		140 292.40	-	-	140 292.40
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		140 292.40	-	-	140 292.40
29506.00	Forêts		140 292.40	-	-	140 292.40
296	Réserves liées à la réévaluation du patrimoine financier		489 700.00	-	489 700.00	-
2960	Réserves liées à réévaluation du patrimoine financier (PF)		489 700.00	-	489 700.00	-
29601	Réserves liées à la réévaluation des immo. corporelles du PF		489 700.00	-	489 700.00	-
29601.20	Bâtiments, locaux et équipements du PF		489 700.00	-	489 700.00	-
299	Excédent / découvert du bilan		2'147'453.53	64'754.15	85'468.65	2'168'168.03
2990	Résultat annuel		64'754.15	64'754.15	20'714.50	20'714.50
29900.00	Compte général		64'754.15	64'754.15	20'714.50	20'714.50
2999	Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette)		2'082'699.38	-	64'754.15	2'147'453.53
29990.00	Compte général		2'082'699.38	-	64'754.15	2'147'453.53

Tableau 11 : généré automatiquement par le système informatique

8 Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune bourgeoise de Soulce ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

² RSJU 190.611

Bassecourt, le 22 mai 2023

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne
Pour la Bourgeoisie de Soulce

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MB' with a stylized flourish.

Mirco Bellè
Administrateur des finances :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Blerta Idrizi' in a cursive script.

Blerta Idrizi
Adjointe :

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Bourgeoisie de :

Soulce

Exercice :

2022

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	410 820.91	Attributions aux FS, capitaux propres			-	Prélèvements sur les FS, capitaux propres		-	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	444 108.91
29006.01	Fonds d'exploitation	64 969.71	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29006.01	Fonds d'exploitation	64 969.71	
29006.02	Fonds d'anticipation	110 514.57	35109.20		0.00	45109.20		0.00	29006.02	Fonds d'anticipation	110 514.57	
29006.03	Fonds nouvelles plantations	26 461.63	35109.40		0.00	45109.40		0.00	29009.00	Fonds nouvelles plantations	26 461.63	
29006.04	Fonds Pâturages	208 875.00		Attribution	32 288.00				29006.04	Fonds Pâturages	208 875.00	
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	Attributions au fonds enregistrés sous capital propre			0.00	Prélèvements enregistrés sous capital propre		0.00	2910	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00	Attributions aux préfinancements des capitaux propres			647 287.42	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres		0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
2940	Réserves de politique budgétaire	142 254.61	Attributions à la réserve de politique budgétaire			0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire		0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	142 254.61
29400.00	Compte général	142 254.61	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	142 254.61	
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	140 292.40	Attributions à la réserve liée au retraitement du PA			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PA		0.00	2960	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	140 292.40
29506.00	Forêts – réévaluation du PA	140 292.40	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	140 292.40	

29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29601.20	Bâtiments, locaux et équipements du PF	0.00	38940.00		0.00	48940.00	Report à fortune (intro MCH2)	0.00	29400.00	Compte général	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00

Attention, voir directive COM N° 3 relative au compte 29600 et 29601.

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres	0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00		
29800.00	Compte général	0.00	38980.00	0.00	48980.00	0.00	29800.00	Compte général	0.00		
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	2 147 453.53			20 714.50			0.00	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	2 168 168.03
29990.00	Compte général	2 147 453.53	29900	Excédent (+)	20 714.50	29900	Déficit (-)	0.00	29990.00	Compte général	2 168 168.03

Tableau 12 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Ce groupe de compte comporte les qui découlent de l'application d'une loi ou d'un règlement, notamment les fonds forestiers d'exploitation et d'anticipation et le fonds des pâturages.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

Néant.

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

Néant.

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Néant.

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Toutes les provisions et fonds qui ont été créés au fil des ans, mais qui ne répondent ni à un règlement communal ni à une base légale ont été regroupés dans la réserve de politique budgétaire.

f) Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (PA) (comptes 2950)

Lors de l'introduction du MCH2, le patrimoine administratif a fait l'objet d'une réévaluation à la valeur officielle de l'ordre de CHF 140'292.40 (principalement les forêts), dans le but d'appliquer une méthode d'évaluation identique à l'ensemble des bourgeoisies de la Commune mixte de Haute-Sorne. Cette réévaluation n'était pas imposée par l'introduction du MCH2, sa mise en application avait fait l'objet d'une discussion avec la fiduciaire chargée de l'audit des compte.

Le produit de réévaluation des forêts figure au bilan en tant que « réserve liées au retraitement du PA (introduction MCH2) », cette réserve doit être prise en considération comme un fond d'amortissement (amortissement indirect), ceci dans l'option d'avoir une correction de l'actif du point de vue fiscal

g) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Néant.

h) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

La réserve liée au retraitement des immobilisations du patrimoine financier (PF) est le résultat de la réévaluation au 1^{er} janvier 2020, date d'entrée en vigueur du MCH2, des biens du PF selon les directives du délégué aux affaires communales.

Elle a été traitée selon la directive n° 3, art. 3 al. 2 du délégué aux affaires communales,

Dès le 31 décembre 2021, ces comptes seront dissous et les soldes transférés sous le compte 2999 libellé « Résultat cumulé des années précédentes » en application de l'annexe D, Complément à la recommandation 19, du Manuel Comptable MCH2.

i) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Au 1^{er} janvier 2022, le compte Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette) affiche un montant de CHF 2'082'699.38.

Le résultat du compte général pour l'année 2022 affichant un bénéfice de CHF 20'714.50.

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

205 Provisions à court terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Néant						
208 Provisions à long terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Néant	-				-	
Total des provisions à court terme		-	-	-	-	-	
Total des provisions à long terme		-	-	-	-	-	
Total des provisions		-	-	-	-	-	

Tableau 13 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.4 Annexe E) aux comptes annuels

Tableaux des participations et des garanties

Bourgeoisie

Soulce

Exercice :

2022

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Personnes morales de droit privé										
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Néant										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
Néant										

Tableau 14 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableau des garanties

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

Tableau 15 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Bourgeoisie de Soultce
Commune politique

Tableau des immobilisations
PATRIMOINE FINANCIER (1080)

2022

		108 immobilisations corporelles du patrimoine financier					
		10800	10801	1084	1086	1087	1089
		Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles
Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	-	-	617 000	-	-	-
(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	20 000	-
(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-
(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-
valeur de l'immobilisation	31.12.2022	-	-	617 000	-	20 000	-
Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-
(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-
(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-
(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-
Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette	31.12.2022	-	-	617 000	-	20 000	-
dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-
Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-

Tableau 16 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF (140)

			140 immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA*
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	156 440	27 802	20 031		35 620	174 987	1 229 920	-	-28 631	-
	(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	-	30 984	-	-	138 127	-
	(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	156 440	27 802	20 731		35 620	183 441	1 229 920	-	109 496	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	- 9 099	-1'500	-	-40 743	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	156 440	27 802	20 031	-	35 620	196 872	1 228 420	-	68 753	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 17 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	-	-	-	-		3	-
	(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	-	-	-	-		3	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-	-	-			-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	-	-	-	-		3	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 18 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2022, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	20'714.50	-
	Excédent de charges/revenus	-	20'714.50
900	Compte général	20'714.50	-
	Excédent de charges/revenus	-	20'714.50
90100.9x	Autres FS « ... »		
	Excédent de charges/revenus		

Tableau 19 : généré automatiquement par le système informatique

Il est proposé au Conseil général d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2022 de la bourgeoisie de Soulce.

Bassecourt, le 26 mai 2023

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne :

Eric Dobler
Maire

Raphaël Mérillat
Chancelier

Mirco Bellè
Administrateur des finances

10 Approbation des comptes annuels

Le Conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne a approuvé les comptes annuels 2022 de la bourgeoisie de Soulce en date du 19 juin 2023 conformément à la proposition du Conseil communal du 26 mai 2023.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Bassecourt, le 19 juin 2023

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Michel Lando
Président

Michèle Bailat
Secrétaire
